

1. Record Nr.	UNINA9910495807103321
Autore	Allard Julie
Titolo	Les sources du droit revisitées - vol. 3 : Normativités concurrentes / Isabelle Hachez, Yves Cartuyvels, Hugues Dumont, Philippe Gérard, François Ost, Michel Van de Kerchove
Pubbl/distr/stampa	Bruxelles, : Presses de l'Université Saint-Louis, 2018
ISBN	2-8028-0509-6
Descrizione fisica	1 online resource (328 p.)
Altri autori (Persone)	BerlinginMaxime DelgrangeXavier DeumierPascale De PierpontGabriela FrydmanBenoit HachezIsabelle LewkowiczGregory OstFrançois RingelheimJulie StroobantPhilippine Van der MensbruggheFrançois R Van de KerchoveMichel Van EyndeLaurent WéryPatrick CartuyvelsYves DumontHugues GérardPhilippe Van de KerchoveMichel
Soggetti	Law normativité droit doctrine source droit comparé règle de droit
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa

Cette recherche collective ambitionne de revisiter les sources du droit, en ce compris les sources « nouvelles » dont on rend généralement compte sous le label « soft law ». L'importance et la diversité des enjeux théoriques et pratiques soulevés par cette entreprise, tout comme l'ampleur du matériau abordé, ont justifié la publication de quatre volumes. Si, à des fins avant tout pédagogiques, la classification des contributions suit la voie classique de la pyramide des normes, ce plan ne préjuge cependant nullement du contenu des analyses (qui, à bien des reprises, révéleront les « bougés » de la pyramide et la pertinence du modèle du droit en réseau). Ces quatre volumes sont le fruit de la collaboration du Séminaire interdisciplinaire d'études juridiques (SIEJ) et du Centre interdisciplinaire de recherches en droit constitutionnel et administratif (CIRC), tous deux ancrés aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles. Ce troisième volume se penche sur les normativités concurrentes. On y retrouve l'analyse de sources en principe dépourvues de caractère obligatoire, comme la doctrine, l'équité, la pratique ou les codes de conduite, sans oublier le droit comparé et le dialogue des jurisprudences. On notera que l'étude des actes de soft law est par ailleurs déclinée à chaque niveau de la pyramide normative dans les volumes 1 et 2 et fait l'objet d'analyses approfondies dans le cadre du volume 4.